

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 13 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	9	8

DATE DE LA CONVOCATION 3 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le treize mars
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leur séance, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS
Présidente.

Présents : BADOIL René, BAZIN Elisabeth, BLUM Virginie,
FOURDIN Fabrice, JOANNIN Marie, NELIAS Agnès, RULLIAT
Christian, RULLIAT Nathalie.

Absents excusés : DURAND Pierre

Secrétaire : RULLIAT Nathalie

D2025-05 Objet : Affectation des résultats 2024

Madame la Présidente explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats et répond aux questions des membres du CCAS.

Les membres du CCAS réunis sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Présidente,

- Après avoir entendu le Compte financier unique de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 19 882,32 €
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un résultat cumulé d'investissement de : 5 000 €
- Constatant qu'il n'y a pas de Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, et en recettes

DECIDENT, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :
Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 0,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 19 882.32 €
- Résultat d'investissement :
Résultat cumulé à la section d'investissement (ligne R001) : 5 000,00 €

Fait et délibéré le 13 mars 2025
La Présidente



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 17 MARS 2025
et publication ou notification du 17 MARS 2025

Affichage Restes des délibérations 17 MARS 2025